Après avoir imperméabilisé toutes les zones urbaines, industrielles et commerciales, après avoir drainé et imperméabilisé les terres agricoles, arasé les talus puis rectifié le lit des cours d'eau, les inondations sont elles…une fatalité ? Depuis 1960 agriculteurs et forestiers n'ont eu de cesse d'élimer au plus vite et au plus efficace l'eau des parcelles. Cinquante ans plus tard, on redécouvre que les végétaux ont besoin d'eau. L'eau éliminée transforme les ruisseaux en torrents et fait sortir les rivières de leur lit à une vitesse impressionnante. Du « jamais vu ça » aux dires des anciens. C'est un truisme puisque l'homme a modifié l'hydraulique des bassins versants sans en mesurer les impacts. L'hiver 2013-2014 a été émaillé de catastrophes en Bretagne et dans le sud notamment.

L'inondation, sur le plan humain ce sont des vies sacrifiées. Sur le plan économique, elle engendre des pertes financières directes puis des dépenses colossales. Enfin, au niveau technique, elle provoque des dégâts irréversibles… une érosion et une pollution considérables jamais estimées.

Depuis longtemps, l'hydrologie fait l'objet de nos préoccupations. La littérature est très riche. Mais en profite t-on réellement?

Des remèdes à mettre en oeuvre existent pour en atténuer les impacts des crues: ce croquis empirique illustre le concept d'interception et de stockage de l'eau.
« L'interception » entre les bassins de stockage dépend de la couverture du sol (prairie, forêt) et en grande mesure, des pratiques culturales.

Quels sont donc les freins?

– A part le cas bien spécifique de Paris qui ne veut plus revoir de crue comme celle de 1910, ailleurs, le fond du sujet n'intéresse pas vraiment. C'est une certitude. De copieuses études ponctuelles dispendieuses, des tonnes de paperasses archivées, des procédures de plus en plus compliquées, des notaires qui doivent y consacrer des pages…à titre informatif lors de la rédaction d'un acte de vente, des plans de

prévention qui donnent l'impression de servir à disculper les responsabilités: les plans de gestion des crues (quand elles arrivent) sans plan de gestion des pluies (par anticipation)… des PPRI incapables de fermer les robinets….et on attend les crues successives en courbant l'échine, en incriminant à 100% les éléments naturels. Une culture latine millénaire: « alea jacta est ». Et depuis peu, le changement climatique devient le bouc émissaire alors que les désordres actuels sont souvent le fruit de notre approche désinvolte des « aménagements » depuis 1960.

– le coût des travaux devrait être consenti par les Collectivités territoriales situées en amont, pour éviter des catastrophes subies par d'autres Collectivités territoriales en aval…le bât intellectuel blesse de manière rédhibitoire. C'est aussi le corollaire du mille-feuille territorial avec les missions renforcées des Collectivités locales: « chacun pour moi »… alors qu'une gestion cohérente, par un EPTB par exemple, **à l'échelle d'un sous-bassin versant** semblerait incontournable.

– la technique serait simple à édicter, mais très complexe à mettre en oeuvre au plan humain en raison de nombreux critères qui interfèrent…. avec leur cortège d'opposants. Tant est si bien que pour l'instant, après chaque inondation, les élus désemparés veulent agir. C'est légitime et urgent, mais ne changera pas foncièrement les données du problème

Si le curage est une opération nécessaire, les interventions homéopathiques ne modifieront et ne retarderont pas les débits maximum.

Les uns n'ont pas le droit de curer, les autres n'ont pas le droit de créer de digue…la coupe est pleine. **L'absence de prospectives et les lourdeurs administratives risquent de voir se multiplier ces actions « jugées utiles ».**

Il serait intéressant de lancer des opérations pilotes en priorisant les secteurs qui ont beaucoup souffert en 2014. La population étant sensibilisée à ces catastrophes, les élus accepteraient peut-être d'imaginer, en termes de remèdes, ce qui devrait être réalisé très en amont de leur commune.

lire: http://cedepa.fr/le-potentiel-hydroelectrique-de-la-france/